

**Demande d'évaluation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de SCGM en vue de son renouvellement, R-3494-2002**

RÉPONSE DES PARTICIPANTS À LA PHASE 2 DU PEN À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 17 décembre 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : *Rapport final des participants à la phase 2 du PEN, page 20*

Préambule :

Seront aussi considérés les crédits d'émission qui pourraient avoir été obtenus par SCGM.

Questions :

9.1 *Veillez fournir les méthodes de calcul utilisées par SCGM afin de quantifier les émissions de gaz à effet de serre.*

9.2 *Veillez préciser les méthodes de calcul qui permettront à SCGM de tenir compte de crédits d'émission dans le calcul du pourcentage de réalisation de l'indice des émissions de gaz à effet de serre.*

Réponses :

2 **9.1** Les méthodes de calculs sont tirées du « *Handbook for Estimating Methane Emissions*
3 *from Canadian Natural Gas Systems* » publié par Technologie Gazière Canada en 1998.
4 La méthode consiste à faire un inventaire des composants du réseau et multiplier le total
5 de chaque composant par un facteur d'émission. Certaines émissions sont aussi
6 estimées à partir de données recueillies pour nos statistiques. Par exemple les
7 émissions associées aux véhicules proviennent de la quantité de carburant utilisée par
8 la flotte de véhicules. Ces quantités sont inscrites dans un chiffrier préparé par le
9 programme gouvernemental Écogeste qui fait le calcul des émissions en tonnes de CO₂
10 équivalent. Il en va de même pour les émissions dues au chauffage des immeubles et à
11 l'utilisation des échangeurs de chaleur dans les postes de livraison pour lesquels les
12 émissions sont calculées sur la base des volumes de gaz naturel consommés.

13 A noter que les méthodes de calcul évoluent et que Gaz Métro s'assure d'avoir les
14 meilleurs facteurs d'émission en participant à divers comités de l'Association
15 Canadienne du Gaz et aux programmes de recherche de la CEPEI (*Canadian Energy*
16 *Partnership for Environmental Innovation*) anciennement *Technologie Gazière Canada*
17 qui publia le « Handbook » mentionné ci haut.

18

***Demande d'évaluation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de SCGM en vue de son renouvellement, R-3494-2002***

- 1 **9.2** Les mécanismes de mise en œuvre des crédits d'émissions et des permis échangeables
2 sont actuellement en cours d'étude et d'élaboration par le gouvernement fédéral, dans le
3 cadre de son engagement au sein du protocole de Kyoto. Gaz Métro pourrait alors
4 acheter des crédits dans le cadre du mécanisme réglementaire qui sera mis en place.
- 5 En l'absence d'un tel système au niveau canadien, Gaz Métro demandera à la Régie de
6 l'Énergie de reconnaître les crédits acquis par les méthodes reconnues par les
7 organismes environnementaux et l'industrie (ex : la plantation d'arbres, le recyclage, les
8 programmes d'économie d'énergie, le financement de projets de réduction des
9 émissions de GES,...).
- 10 Les crédits ainsi obtenus et reconnus seront simplement soustraits du bilan des
11 émissions de gaz à effet de serre avant que le pourcentage de réalisation de l'indice ne
12 soit calculé.